page 1/2

ANNEXE 4

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Opération : Projet de régularisation foncière du chemin de Chéloup

Je soussigné, Monsieur Philippe MOLLIER, Maire de la Commune de Notre Dame de Bellecombe,

Certifie que:

- l'arrêté préfectoral n°2024/321/SPA du 1° août 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire portant sue le projet de régularisation foncière du chemin de Chéloup, et,
- la notifications individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie au propriétaire de la parcelle listé ci-dessous, dont le courrier a été avis et non réclamé,

ont été portés à la connaissance du public par affichage en mairie de Notre Dame de Bellecombe à partir du 2 septembre 2024.

Parcelle concernée	Nom du propriétaire
A 1891p	SARL PIFF
	Représentée par M. Patrick BOCCARD, Gérant

Ils ont été affichés pendant toute la durée de l'enquête soit jusqu'au 26 septembre 2024 inclus.

Fait à Notre Dame de Bellecombe, le 11 septembre 2024







